



Bulletin de Santé de l'Olivier

n° 17
le 29 septembre
2009

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les conditions climatiques clémentes de ce début d'automne hâtent quelque peu l'évolution biologique des parasites (notamment de la mouche de l'olive).

La mouche de l'olive

Les captures augmentent dans les pièges sur toute la région, et surtout dans les Alpes-Maritimes dans les vergers inférieurs à 450 m d'altitude. Les températures, supérieures aux normales saisonnières, accélèrent le développement de la larve. Les vols prévus se confirment, avec un étalement des émergences des adultes. Les dégâts commencent à être importants dans les vergers non traités. Localement sur les variétés sensibles à la mouche, de nouvelles piqûres sont observées sur plus de 50 % des fruits sur des arbres dont la charge est faible.

Pour les vergers situés à moins de 150 m d'altitude, le vol se poursuit avec une stabilisation des captures.

Pour les vergers situés entre 150 et 300 m d'altitude, le vol a débuté ce week-end, un peu en avance sur nos prévisions.

Pour les vergers situés entre 300 et 450 m d'altitude, le prochain vol est prévu à partir de la mi-octobre.

Pour les vergers situés à plus de 450 m d'altitude, le vol est en cours.

Rappel de réglementation:

 Toutes les spécialités à base de diméthoate (Techn'oate, Rogor, Dimate, Dimézyll) ont un délai avant récolte de 21 jours sur olives.

 Le Techn'oate et le Dimézyll ne doivent plus être utilisés après le 30/09/09.

 La lambda-cyhalothrine (Karaté, Pool..) est limitée à 2 applications / an.

La deltaméthrine (Decis, Pearl, Split Protech) est limitée à 3 applications / an.

Le spinosad (Syneïs Appât) est limité à 4 applications / an.

L'oeil de paon

Suite aux contaminations de l'épisode pluvieux du 15 - 18 septembre dernier, de nouvelles taches peuvent apparaître au cours de la semaine à venir sur les feuilles non protégées.

Rappel de réglementation:

 Toutes les spécialités à base de cuivre sont limitées à 6kg de cuivre métal / ha / an ce qui correspond à 2,5 applications à la bouillie bordelaise à dose homologuée (12,5 kg/ ha).

 Le Dithane Neotech (mancozèbe) est limité à 2 applications / an.

Le Strobry DF (krésoxim-méthyl) est limité à une application / an, en fin d'été.

 Le délai avant récolte des fongicides autorisés sur oliviers est de :

21 jours pour le Dithane Neotech

30 jours pour le Strobry DF

de 3 à 21 jours selon les spécialités pour les produits à base de cuivre (voir l'étiquette)



Le BSO est un Bulletin de Santé du Végétal édité par l'AFIDOL pour la Chambre Régionale d'Agriculture
Maison des agriculteurs - 22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence cedex 1
Tél: 04 42 23 01 92 - Fax: 04 42 23 82 56 - contact@afidol.org

Comité de rédaction : Le Bulletin de Santé de l'Olivier est réalisé par les techniciens oléicoles du Centre Technique de l'Olivier, du Service Régional de l'Alimentation, des Chambres d'Agriculture à partir des données acquises par les réseaux régionaux

Crédits photos : AFIDOL sauf mention particulière

